



**LES CONSEILS  
DE QUARTIER**

**DU 17<sup>ÈME</sup>**

---

**GUIDE**



## LES CONSEILS DE QUARTIER

Créés dès 2001 dans l'arrondissement et consacrés par la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, les conseils de quartier ont pour vocation de favoriser le dialogue et la concertation indispensables à la vie démocratique.

Les préoccupations, les propositions et les projets des habitants y sont formulés, débattus, puis collectivement adoptés avant d'être transmis au maire d'arrondissement et aux élus du 17<sup>ème</sup>.

Un conseil de quartier est :

- Un lieu d'information, de consultation et de concertation sur les orientations, les projets et les décisions de la municipalité concernant le quartier ou ayant une incidence sur son développement ;
- Un lieu d'élaboration et d'accompagnement de projets d'intérêt collectif et de propositions des habitants ;
- Un lieu d'écoute des problématiques du quartier, et d'interpellation des élus locaux.
- Un lieu de dialogue entre les différents acteurs du quartier sur des sujets d'intérêt local : Il participe à l'animation du quartier.



# LES CONSEILS DE QUARTIER ET LEURS ÉLUS RÉFÉRENTS



**Alix Bougeret**



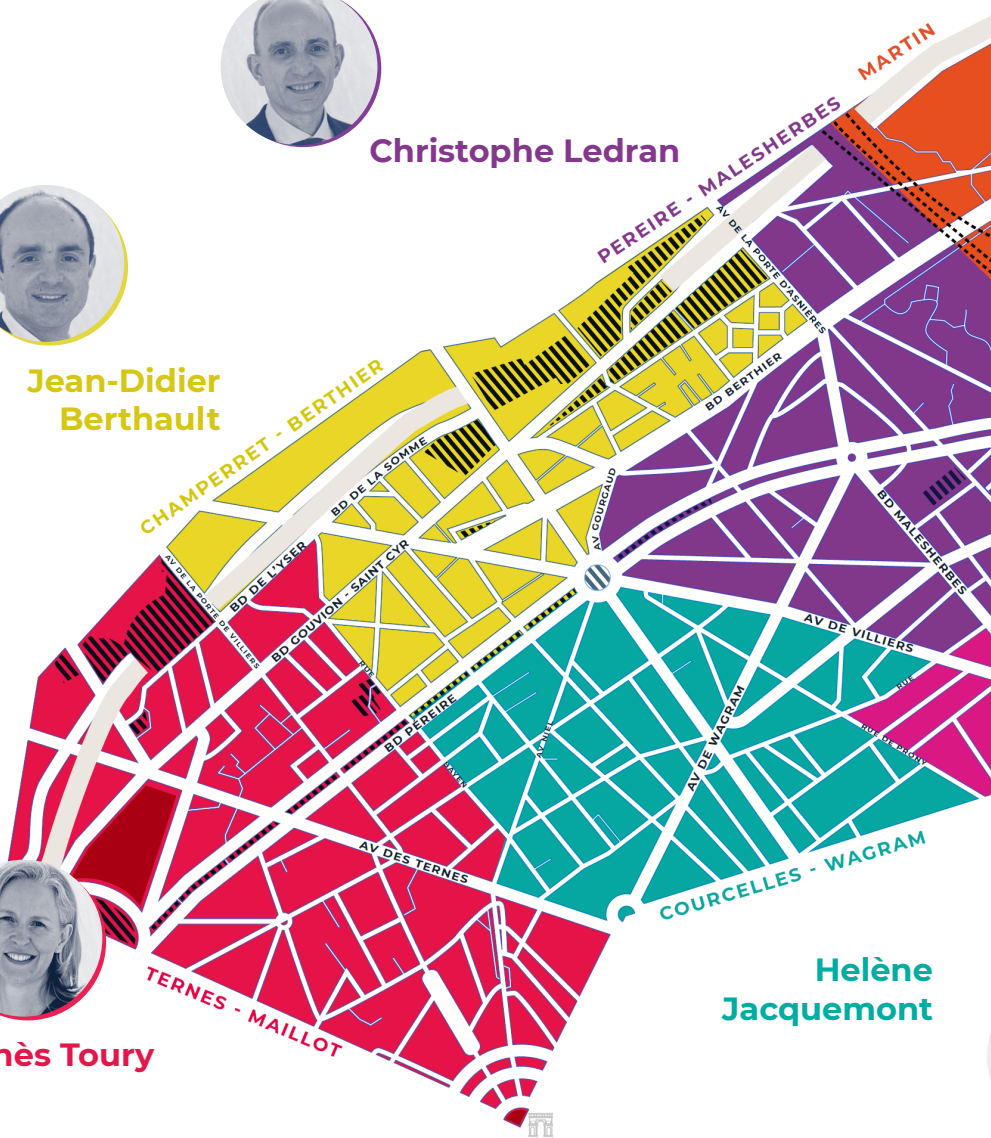
**Christophe Ledran**



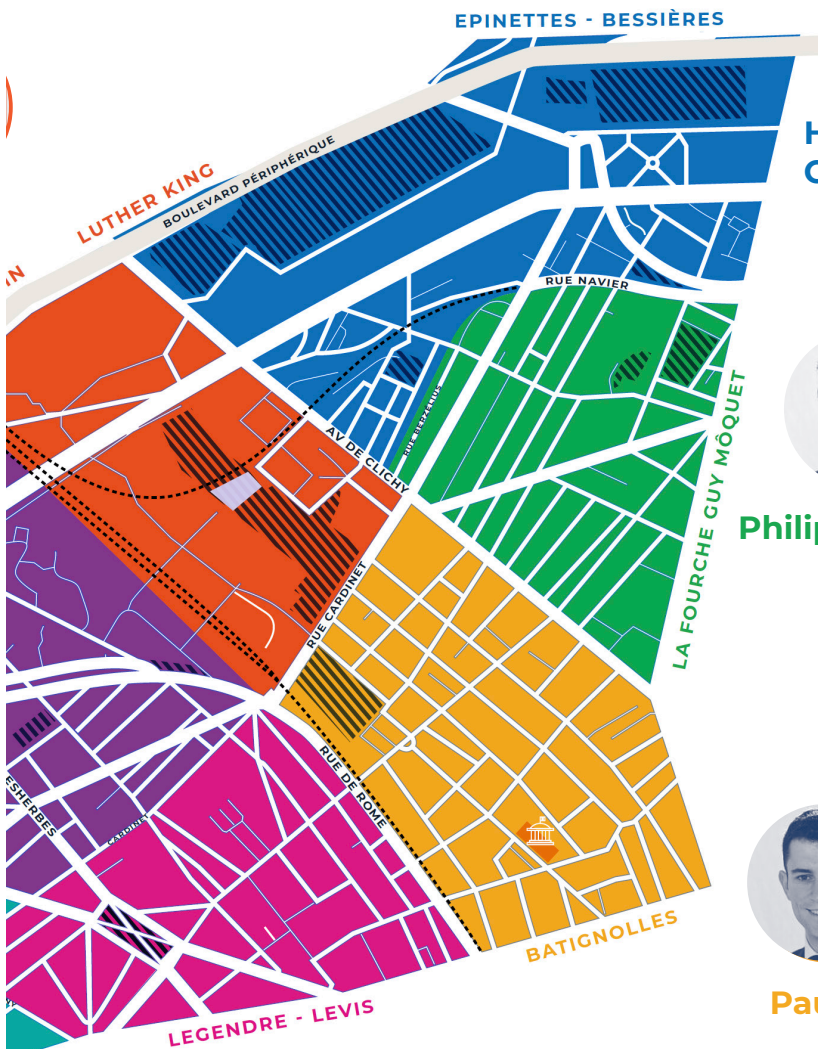
**Jean-Didier  
Berthault**



**Agnès Toury**



**Helène  
Jacquemont**



**Hugues Charpentier**



**Philippe Guerre**



**Paul Hatte**

**Carline Lubin-Noël**



Pour contacter vos élus :  
[prenom.nom@paris.fr](mailto:prenom.nom@paris.fr)

e  
t

# LA COMPOSITION DU COMITÉ D'ANIMATION

27 conseillers de quartier

10

Acteurs locaux



3

Élus



14

Habitants  
dont 4 jeunes



✚ Collège habitants : 14 membres tirés au sort sur une liste de volontaires, dont quatre places réservés aux jeunes (18-30 ans),

✚ Collège acteurs locaux : 10 membres (associations, commerçants, etc.) désignés par l'élus délégué après l'avis du collège habitants,

✚ Collège élus : 3 élus désignés par le maire, dont un élu délégué qui préside le conseil de quartier, un élu de la majorité et un élu d'opposition.

Le mandat de conseiller de quartier est de trois ans, renouvelable.

## LES RÉUNIONS PUBLIQUES

Les réunions publiques, préparées par les membres du comité d'animation, sont ouvertes à tous les habitants du quartier. Elles permettent de :

- + Débattre des différents projets municipaux qui concernent le quartier,
- + Interpeller les élus sur des problématiques locales,
- + Informer les habitants sur les projets de la mairie,
- + Proposer des idées à la mairie d'arrondissement.



---

# LES RÔLES DES CONSEILLERS DE QUARTIER

LES VINGT-SEPT CONSEILLERS DE QUARTIER ASSURENT LES MISSIONS SUIVANTES :

## Construction de l'Ordre du jour

Ils élaborent l'ordre du jour des réunions du comité d'animation et concertent les habitants pour décider des sujets abordés en réunion publique.

## Mobilisation des habitants

Ils assurent la promotion du conseil de quartier et la communication du conseil auprès des habitants.

## Animation des réunions publiques

Ils participent à l'organisation des réunions publiques : quelle forme de concertation selon le sujet traité ? Ils contribuent également à l'animation de ces réunions publiques et veillent au respect des échanges lors des débats.

## Gestion du Budget d'investissement

Ils gèrent l'utilisation du budget d'investissement du conseil de quartier.

## Rédaction du Compte-Rendu

Un membre du comité est désigné en début de réunion pour être le rédacteur du compte-rendu du comité d'animation et devra le partager aux autres membres.

## Contribution au Budget Participatif

Ils réfléchissent ensemble et avec les habitants, à des projets à déposer au Budget Participatif. Ils participent aux différentes étapes de ce dispositif (ateliers, votation et suivi de réalisation des projets lauréats).

**Pour veiller à la dynamique du comité, les conseillers de quartier absents trois fois seront remplacés par de nouveaux habitants après un tirage au sort aléatoire.**

---



# SE RÉUNIR

## Horaires :

en début de soirée  
(entre 18h30 et 21h)

## Lieux :

mairie du 17<sup>ème</sup>  
ou dans un lieu au sein  
de votre quartier

## Fréquence :

au moins trois réunions  
par an

## LES MOYENS DES CONSEILS DE QUARTIER

### Le budget de fonctionnement

3 306€\*

Il finance les frais de communication et de formation des membres du Comité et plus largement le fonctionnement des conseils de quartier (dépenses courantes, organisation des réunions publiques, activités du conseil, etc).



### Le budget d'investissement

8 264€\*

Il sert à acquérir des biens qui revêtent un caractère durable, ou à réaliser des travaux :

- + Travaux sur la voirie (jardinières, mobilier urbain...)
- + Travaux et aménagements dans les espaces verts,
- + Achat de matériel pour des équipements de proximité (matériel informatique, tableaux numériques pédagogiques par exemple)

\*budgets par an et par conseil de quartier



---

## LE BUDGET PARTICIPATIF

Créé en 2014, le budget participatif parisien permet aux habitants de se prononcer chaque année sur l'affectation de 5% du budget d'investissement de la Ville soit 100 millions d'euros. Il permet la réalisation de projets directement imaginés et votés par les parisiens dans les domaines de leur choix et relevant des compétences municipales.



---

En 2023

**11 000**

VOTANTS DANS LE 17<sup>ÈME</sup>

---

De 2015 à 2023

**104**

PROJETS LAURÉATS AU SEIN  
DE L'ARRONDISSEMENT

Chaque année, les Conseils de quartier du 17<sup>ème</sup> sont invités à participer à toutes les phases du budget participatif : proposition de projet, atelier d'idéation, commission ad hoc, communication sur les projets soumis au vote, votation, suivi des projets lauréats dans le quartier.

Plus d'information :  
[decider.paris.fr](https://decider.paris.fr)

## LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Les séances du Conseil d'arrondissement sont publiques, vous pouvez donc venir y assister. Elles ont lieu entre 6 et 8 fois par an, le lundi soir, à partir de 19h00. Retrouvez les dates des séances, les ordres du jour et l'ensemble des comptes rendus des Conseils d'arrondissement sur le site de la mairie à la rubrique *Vie Citoyenne* !



---

## D'AUTRES DISPOSITIFS POUR AGIR

### Jemengage.paris

Cette plateforme met en relation les associations et les bénévoles. Les associations ou collectifs ayant besoin en bénévoles pour des missions d'intérêt général déposent une annonce et les futurs bénévoles choisissent leur mission selon leurs quartiers, leurs centres d'intérêts et disponibilités.

· site · [jemengage.paris.fr](http://jemengage.paris.fr)

### Decider.paris

**Décider pour Paris** est la nouvelle plateforme qui vous permet de retrouver en un seul clic toutes les initiatives pour donner son avis et participer à la décision sur des projets concernant Paris. Vous pouvez aussi retrouver toutes les actualités les plus adaptées à vos centres d'intérêts et près de chez vous.

· site · [decider.paris.fr](http://decider.paris.fr)

### Dans Ma Rue

Dans ma Rue est une application qui vous permet de transmettre les anomalies constatées sur l'espace public au service technique le plus proche pour les traiter.

· site · [teleservices.paris.fr/dans-marue](http://teleservices.paris.fr/dans-marue)

### Signaler un Rat

Cette application permet aux habitants de signaler les rats et prévenir directement les agents municipaux et la brigade citoyenne.

· site · [signalerunrat.paris](http://signalerunrat.paris)

### L'Heure Civique

Ce dispositif lancé en 2020 permet aux habitants de donner une heure de leur temps pour une action de solidarité de proximité (ramassage des déchets dans son quartier, accompagnement des seniors, collectes solidaires, visites en EHPAD, etc).

· site · [lheurecivique17@paris.fr](mailto:lheurecivique17@paris.fr)

Pour aller plus loin, retrouvez toutes les informations relatives à la participation citoyenne à la page **Participez de paris.fr**

Si vous souhaitez vous engager pour votre quartier,  
participez aux assemblées citoyennes,  
suivre l'actualité de votre conseil de quartier  
et du budget participatif,  
n'hésitez pas à vous inscrire pour recevoir  
toutes les informations sur le site de la mairie,  
à la rubrique *Vie Citoyenne* !



**Service Démocratie Locale**

16-20 rue des Batignolles  
Mairie du 17<sup>ème</sup>

01.44.69.13.53

[democratielocale17@paris.fr](mailto:democratielocale17@paris.fr)



**CONSEILS  
DE  
QUARTIER**

